



RGPD ACTE 2

DOSSIER - TÉMOIGNAGES - ANALYSE

ÉDITO

LM vous accompagne depuis plusieurs mois sur l'entrée en vigueur du RGPD.

Depuis mai 2018, les entreprises européennes sont soumises au couperet de la CNIL et consorts. Quatre mois après l'application de ce texte, la rédaction du Monde Informatique a décidé de faire un point sur sa mise en œuvre avec le témoignage d'entreprises, des analyses et des expertises juridiques.

Dans le cadre de notre traditionnel tour de France IT, que nous organisons dans toutes les régions françaises avec les principaux clubs d'utilisateurs, nous vous proposons ce livret RGPD qui rassemble notre dossier thématique de septembre 2018, le point de vue de l'AFCDP, l'analyse de l'avocat Alain Bensoussan, et l'avis du Cesin.

Si beaucoup d'entreprises ont réussi à mettre en place les bonnes pratiques liées à l'application du RGPD, la CNIL a indiqué avoir déjà reçu 3767 plaintes, trois millions de visites sur son site et 150 000 téléchargement pour son modèle de registre simplifié.

Rappelons enfin qu'il n'est pas trop tard pour mettre en œuvre le RGPD. La CNIL laisse courir un délai de clémence jusqu'en janvier 2019.



Serge LEBLAL

Directeur des rédactions
IT NEWS INFO

SOMMAIRE

1 - LE DOSSIER DE LA RÉDACTION.....	3
RGPD : pluie de plaintes et nouvelles pratiques dans les entreprises	4
BUT applique le RGPD depuis le début de sa transformation numérique	6
Une prise en compte du RGPD très en amont chez WeProov.....	7
Le Privacy By design au coeur du RGPD chez Payboost.....	8
DPO - RSSI, le tandem de choc RGPD pour Pages Jaunes.....	9
2 - LE POINT DE VUE DE L'AFCDP.....	10
3 - L'ANALYSE DU CABINET ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS LEXING.....	12
4 - CYBERSÉCURITÉ ET RGPD, COMPLÉMENTARITÉ ET CONVERGENCE	14

Une publication de IT NEWS INFO :
26-28 rue Danielle Casanova

Rédacteur en chef :
Serge Leblal
sleblal@lemondeinformatique.fr
Tél. : 01 41 97 62 04

Principaux associés :
IT Facto et International Data Group Inc.

Président et Directeur de publication :
Nicolas Beaumont

Directeur général : Nicolas Beaumont

Siret : 500034574 00029 RCS Nanterre



Alain Bensoussan

Avocat à la cour, Chargé d'enseignement à l'École CentraleSupélec et à l'Institut d'études politiques de Paris, Alain Bensoussan Avocats Lexing



Polyanna Bigle

Avocate à la cour, Directrice du département Sécurité numérique, Alain Bensoussan Avocats Lexing

L'analyse du cabinet Alain BENSOUSSAN Avocats Lexing

RGPD : Les grandes tendances après son entrée en application

Quel bilan tirer de la mise en conformité au Règlement général sur la protection des données quatre mois après son entrée en application le 25 mai 2018 ? Quelles actions à prioriser ? Quels contrôles attendre de la Cnil ? Décryptage

Le Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

Il renforce les droits des personnes dont les données sont collectées et traitées et met en place un système de conformité (principe d'accountability) que le responsable de traitement devra prouver.

Les programmes de mise en conformité au RGPD auront incontestablement constitué LE chantier de ces derniers mois pour les entreprises, les associations et les organismes publics.

Il est toutefois clair que le 25 mai ne constituait qu'une étape et que les organisations doivent plus que jamais

mettre en œuvre les obligations découlant du RGPD et enclencher un véritable processus vertueux de mise en conformité.

Au risque sinon de s'exposer à de lourdes sanctions, l'autorité de contrôle pouvant être amenée à prononcer des amendes pouvant atteindre 20 millions d'euros ou jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial annuel.

Pour les entreprises, un seul mot d'ordre : assurer le maintien aux conditions opérationnelles de la conformité à la réglementation Informatique et libertés.

Comme l'a précisé Isabelle Falque Pierrotin en introduction du rapport 2017 de la Cnil, « la mise en œuvre du Règlement européen sera l'enjeu déterminant des prochaines années ». Et la Présidente de la Cnil d'ajouter : « Ce texte complexe suscite des inquiétudes compréhensibles. Mais l'essentiel est ailleurs.

Le Règlement modernise notre cadre juridique tout en restant fidèle à nos principes. Il rééquilibre les règles du jeu. Il renforce l'individu. En un mot, il dessine un véritable modèle européen du numérique, facteur de confiance et potentiellement d'attractivité »¹.

En effet, la mise en application du RGPD aura aussi et surtout un effet positif puisqu'il renforce les obligations de sécurité des entreprises, donnant ainsi à leurs clients l'assurance d'un niveau de protection accru pour le traitement de leurs données personnelles.

Il permet ce faisant d'accroître également la confiance de ses partenaires et collaborateurs, et de renforcer sa position concurrentielle.

Un nouvel arsenal juridique en place

- Entrée en application du Règlement européen 2016/679 (RGPD) depuis le 25 mai 2018
- Loi Informatique et libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (dite LIL 3)
- Décret d'application de la loi Informatique et libertés n°2018-687 du 1er août 2018
- Mise à jour des lignes directrices du G29 sur la transparence et le consentement (avril 2018)
- Outils de gestion de la conformité à la réglementation Informatique et libertés : ex. modèles de registres ou de mentions d'information.

Les contrôles de la Cnil

- Hausse du nombre de plaintes en 2017 (8 360 dont 335 suites à des refus de déférencement)
- Légère baisse du nombre de contrôles (341 dont 65 contrôles en ligne et 47 contrôles vidéoprotection) - Source Rapport Cnil 2017
- + 56 % de plaintes reçues depuis le 25 mai 2018
- La Cnil s'est réorganisée autour du contrôle et des sanctions. L'objectif 2019 : 500 contrôles.

¹ Cnil, Rapport d'activité 2017, Protéger les données personnelles, Accompagner l'innovation, Préserver les libertés individuelles, La Documentation française, 2018

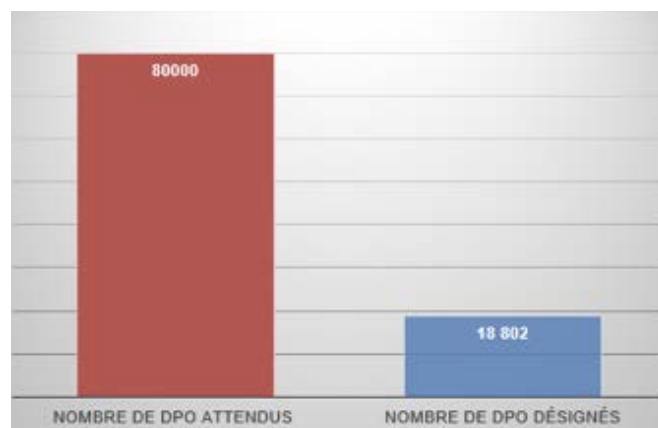
Entreprises : les tendances de l'automne 2018

- Nombreuses demandes enregistrées par les entreprises relatives aux droits des personnes visant à assurer l'effectivité du droit d'opposition, du droit d'accès, du droit à la portabilité, du droit d'effacement, etc.
- 3 ou 4 plaintes sont susceptibles de déclencher un contrôle sur place de la Cnil
- La Cnil semble axer ses contrôles sur le recrutement et les RH.

Les enjeux 2018-2019

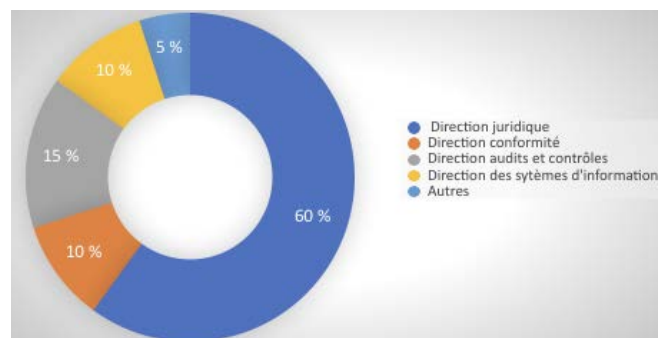
- Assurer le maintien en conditions opérationnelles de la conformité à la réglementation Informatique et libertés et de ce qui a été réalisé (cartographie, registre, mise à jour des mentions d'information, relations avec les sous-traitants)
- Etablir à partir de 2019 un programme de contrôle de conformité et enclencher les actions associées
- Stabiliser l'organisation et la gouvernance en la matière (ex. désignation et organisation du DPO).

Nombre de DPO désignés



Source : Cnil rapport d'activité 2017

Profil et rattachement du DPO



Copyright 2018 Lexing®